

En 2024, les prestations liées au risque emploi représentent en moyenne 1,1 % du PIB dans les pays de l'Union européenne à 27 (UE-27). La France est le pays de l'UE-27 dans lequel la part de ces prestations dans le PIB est la plus élevée : 1,8 % du PIB en 2024, et 1,1 % en Allemagne. Cette part dépend notamment du taux de chômage des pays étudiés, ainsi que des conditions d'indemnisation plus ou moins restrictives d'un pays à l'autre (conditions d'accès, niveau et durée des prestations).

### La France est au premier rang des dépenses pour le risque emploi en part du PIB en 2024

En 2024, les prestations du risque emploi représentent en moyenne 1,1 % du produit intérieur brut (PIB) dans l'Union européenne à 27 (UE-27) [graphique 1]. Ces dépenses intègrent essentiellement des revenus de remplacement (notamment les indemnités chômage), mais aussi des versements ponctuels d'indemnités et diverses prestations de formation ou de réinsertion professionnelle, essentiellement en espèces, fournies individuellement à des personnes en recherche d'emploi, en sous-emploi<sup>1</sup> ou reprenant un emploi. Ainsi, les prestations pour le risque emploi sont versées en grande majorité en espèces, en France (96 % en 2023) comme en moyenne dans l'UE-27 (93 %).

La France dépense le montant le plus élevé de l'UE-27 en 2024 (1,8 % du PIB), suivie de la Finlande (1,7 % du PIB), de l'Espagne et de l'Autriche (1,5 % du PIB). Les dépenses liées au risque emploi représentent, à l'inverse, moins de 0,2 % du PIB à Malte et en Pologne. Les pays de l'est de l'Europe dépensent moins pour les prestations du risque emploi que les autres régions : aucun de ces pays ne dépasse 1 % du PIB.

Le taux de chômage contribue à expliquer ces disparités, mais en partie seulement. Ainsi, le haut niveau de dépense de l'Espagne est à mettre en regard de son taux de chômage qui est le plus élevé d'Europe (fiche contexte). C'est également le cas pour la France et la Finlande, dont les taux de chômage sont relativement élevés. À l'inverse, les très faibles taux de chômage en Pologne et à Malte induisent des dépenses faibles au titre du risque emploi. Cependant, le taux de chômage n'explique pas à lui seul tous les écarts observés. L'Autriche est le troisième pays qui dépense le plus, alors que

son taux de chômage est inférieur à la moyenne européenne ; la Grèce et la Suède présentent à la fois des taux de chômage élevés et des dépenses inférieures à la moyenne européenne.

### La dépense de la France par chômeur est aussi parmi les plus élevées d'Europe

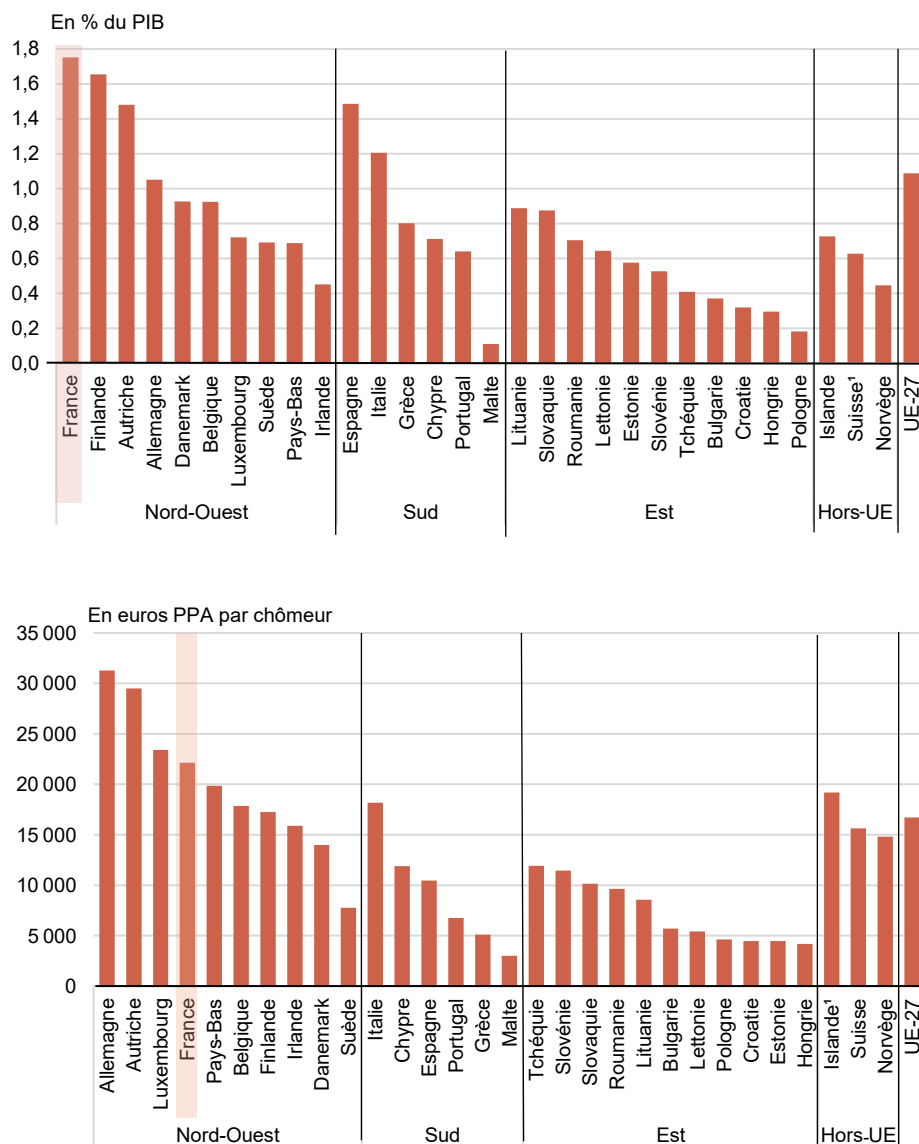
Les écarts de dépenses entre pays s'expliquent également par le montant moyen de prestation par chômeur, très variable d'un pays à l'autre. On raisonne ici non pas en montant par chômeur indemnisé, mais, faute de données, en montant par chômeur, en divisant la dépense totale par le nombre total de chômeurs (au sens du bureau international du travail [BIT]), qu'ils soient indemnisés ou non.

Avec une dépense annuelle moyenne de 22 100 euros en parité de pouvoir d'achat (PPA) par chômeur, la France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE-27 (16 700 euros PPA), et en quatrième position en Europe. Elle est devancée par l'Allemagne (31 300 euros PPA), l'Autriche (29 500 euros PPA) et le Luxembourg (23 400 euros PPA).

Le niveau des dépenses par chômeur des pays de l'Europe du Nord-Ouest est globalement plus élevé que dans le reste de l'Europe, à l'exception de la Suède qui dépense 7 800 euros PPA par chômeur et par an. L'Irlande (15 900 euros PPA) et le Danemark (14 000 euros PPA) ont également des dépenses par chômeur inférieures à la moyenne européenne. En Europe de l'Est et du Sud, hormis en Italie (18 200 euros PPA) qui est la seule à se situer au-dessus de la moyenne de l'UE-27, la dépense par chômeur varie de 11 900 euros PPA en Tchéquie et à Chypre à 4 200 euros PPA en Hongrie et 3 000 euros PPA à Malte.

<sup>1</sup> Le sous-emploi désigne les personnes qui occupent un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire, ainsi que les

personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude à cause de l'activité partielle.

**Graphique 1 Prestations du risque emploi en 2024**

1. Données 2023.

**Note** > À l'exception de la Suisse, tous les pays apparaissant sur ce graphique ont fourni des estimations précoces de leurs dépenses de protection sociale en 2024. Pour le calcul des moyennes européennes (UE-27), nous avons utilisé les chiffres de la dernière année disponible (2024, en cas d'envoi d'estimations précoces à Eurostat, 2023 sinon).

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) présentées ici neutralisent les différences de prix propres à chaque pays et utilisent la France comme pays de référence, de telle sorte que chaque euro corresponde à un « euro français ». Elles proviennent des données d'Eurostat sur les indices de niveaux des prix, calculés sur la base de la dépense de consommation finale des ménages.

**Lecture** > En 2024, dans les pays de l'UE-27, les prestations du risque emploi représentent 1,1 % du PIB en moyenne et s'élèvent à 16 700 euros PPA par chômeur.

**Source** > Eurostat, Sespros.

## Une forte diversité des conditions d'indemnisation dans l'UE

### Une part de chômeurs indemnisés qui varie entre pays européens

Dans l'UE-27 (graphique 2), 37 % des chômeurs depuis moins d'un an perçoivent une allocation ou une aide au chômage<sup>1</sup>. Les taux de bénéficiaires d'aides au chômage parmi les personnes au chômage depuis moins d'un an sont les plus élevés dans le nord-ouest de l'Europe, allant de 57 % en Allemagne à 27 % au Luxembourg. À l'inverse, les pays du sud et de l'est de l'Europe affichent en moyenne des taux plus faibles ; en Roumanie, seuls 8 % des chômeurs depuis moins d'un an sont indemnisés.

### De fortes variations dans les conditions d'accès, la durée et le montant des prestations chômage

En Europe, les prestations pour le risque emploi sont principalement versées sans condition de ressources (95 % en France, 80 % dans l'UE-27). En revanche, les conditions d'accès ainsi que les niveaux et la durée des prestations servies varient considérablement selon les pays, ce qui se reflète sur les montants de dépenses de prestations emploi.

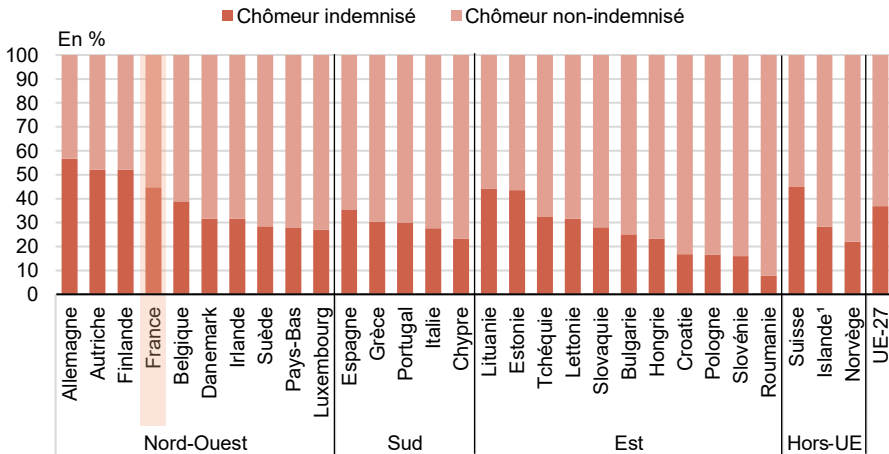
En France et en Italie, les conditions d'accès aux prestations chômage sont relativement souples. En Italie, il suffit d'avoir travaillé trois mois au cours des

quatre dernières années, dont un mois durant la dernière année. En France, au 1<sup>er</sup> décembre 2024, il faut avoir travaillé au moins 6 mois au cours des 24 derniers mois (ou des 36 derniers mois pour les salariés de 53 ans ou plus), tandis qu'en Roumanie, un minimum de 12 mois travaillés durant les 24 derniers mois est nécessaire pour être éligible à l'indemnisation (Unédic, 2024).

La durée d'indemnisation varie elle aussi fortement selon les pays. Dans certains (dont la France, l'Espagne, le Danemark et la Suède), elle dépend de la durée de cotisation : elle peut atteindre deux ans en Espagne, en Italie ou au Danemark. En France, en 2024, les chômeurs peuvent percevoir une indemnisation d'un an et demi, d'un an et dix mois pour les 53-54 ans et de deux ans et trois mois pour les plus de 55 ans. Ces durées peuvent être allongées sous certaines conditions. La durée maximale d'indemnisation est potentiellement illimitée en Belgique avec, toutefois, une forte dégressivité de l'indemnisation à partir du treizième mois, jusqu'au versement d'une allocation forfaitaire au bout de quatre ans. À l'inverse, la durée maximale est plus courte en Suède (10 mois, ou 15 mois en cas d'enfants à charge) et en Irlande (9 mois).

En Irlande, l'allocation est forfaitaire, contrairement aux autres pays européens où le montant de l'indemnisation dépend des salaires antérieurs.

## Graphique 2 Part de bénéficiaires d'aides au chômage parmi les personnes au chômage depuis moins d'un an, en 2024



1. Données 2023.

**Note** > Malte n'est pas représentée, faute de données disponibles.

**Lecture** > En 2024, dans l'UE-27, 63 % des personnes au chômage depuis moins d'un an ne perçoivent pas d'allocation ou d'aide en lien avec ce statut, tandis que 37 % en bénéficient.

**Source** > Eurostat, Sespros.

<sup>1</sup> Voir données Eurostat : [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsa\\_uqadra/default/table?lang=fr](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsa_uqadra/default/table?lang=fr)

## En Europe, les dépenses au titre de l'emploi augmentent en 2024

### Une progression des dépenses pour le risque emploi liée à l'inflation de 2023

Les dépenses pour le risque emploi augmentent en 2024 pour la majorité des pays en euros constants et de 6,4 % en moyenne dans l'UE-27 (*graphique 3*). Cette hausse s'explique principalement par la hausse des salaires. Comme les allocations chômage sont calculées sur les salaires antérieurs (sauf en Irlande où l'allocation est forfaitaire), une hausse des salaires se répercute mécaniquement sur les montants de prestation chômage. Ainsi, en période d'inflation, les salaires s'ajustent, puis les dépenses de prestations chômage progressent également, avec un décalage temporel. À l'inverse, en 2023, les dépenses du risque emploi ont baissé de 6 %. En période d'inflation forte, les allocations chômage ont tendance à baisser en euros constants, du fait du délai d'ajustement des prestations de chômage par rapport à l'inflation et aux salaires.

Même en l'absence de réformes importantes, les dépenses du risque emploi peuvent varier de manière significative sur une année, du fait de la dynamique des salaires notamment. Ainsi, neuf pays de l'UE-27 enregistrent une hausse supérieure à 10 %. Les dépenses sont notamment en forte hausse aux Pays-Bas (+48 %), en Slovaquie (+43 %), en Estonie (+26 %), en Tchéquie (+19 %), en Lettonie (+14 %) et en Bulgarie (+11 %). La forte inflation de 2023, répercutée sur les salaires, puis sur les indemnités chômage, explique en partie ces hausses. Le salaire minimum néerlandais a ainsi augmenté d'environ 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

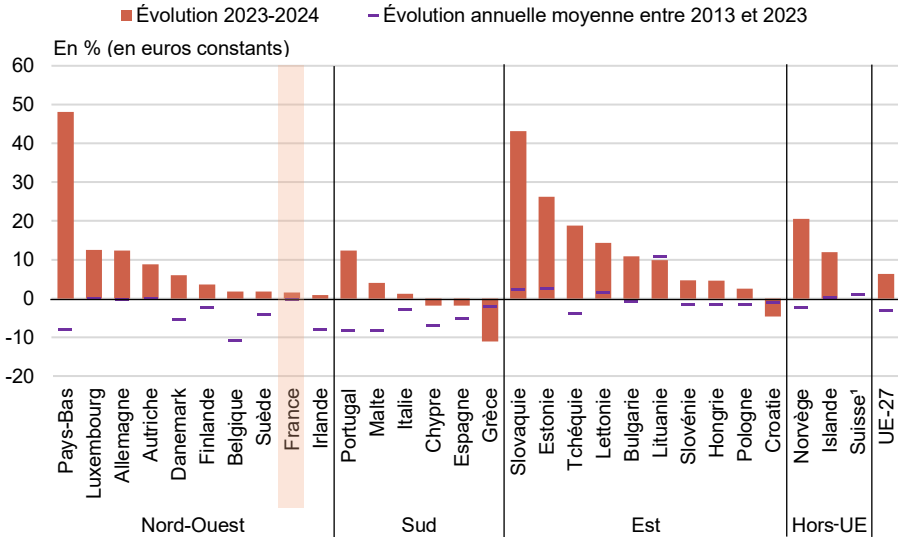
Mais d'autres facteurs ont pu être à l'œuvre, comme un changement de profil des personnes perdant leur emploi, induisant des indemnités moyennes plus élevées. Les pays d'Europe de l'Est ont des dépenses globalement plus faibles pour ce risque, ce qui amplifie les pourcentages d'évolution.

Des hausses apparaissent aussi dans des pays à dépenses élevées, comme l'Allemagne (+13 %). À l'inverse, quatre pays de l'UE-27, situés au sud ou à l'est, enregistrent une baisse des dépenses pour le risque emploi en 2024. L'effet est le plus marqué en Grèce (-11 %), suivie de la Croatie (-5 %). L'Espagne et Chypre affichent une diminution plus modérée : moins de 2 %. Ces évolutions s'expliquent en partie par la baisse du taux de chômage en 2024, qui recule de 0,9 point de pourcentage en Grèce, comme en Croatie. En France, ces dépenses augmentent de 1,6 % en euros constants en 2024.

### En Europe, des dépenses pour l'emploi en baisse sur la dernière décennie

Entre 2013 et 2023, les dépenses du risque emploi ont diminué en moyenne de 3 % par an en euros constants dans l'UE-27, en lien avec la baisse importante du taux de chômage dans la plupart des pays (5 points en moins à l'échelle de l'UE-27). En Europe du Sud et du Nord-Ouest, la plupart des pays sont concernés par cette baisse. Seuls le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche et la France présentent des dépenses globalement stables entre 2013 et 2023 en euros constants. ■

**Graphique 3** Évolution des prestations du risque emploi entre 2013 et 2023 et entre 2023 et 2024



1. Pas de données 2024.

**Note** > La Roumanie n'est pas représentée car la fiabilité de ses données pour 2024 est à confirmer ; ce pays n'a pas été inclus pour le calcul des moyennes de l'UE-27. Pour la Suisse, les données de l'indicateur annuel du défateur de la consommation pour 2024 ne sont pas disponibles ; l'évolution annuelle 2023-2024 n'est donc pas affichée.

**Lecture** > Entre 2013 et 2023, en euros constants, les prestations du risque emploi dans l'UE-27 ont diminué en moyenne de 3 % par an. Elles ont augmenté de 6,4 % entre 2023 et 2024.

**Source** > Eurostat, Sespros.

#### Pour en savoir plus

- > **Banque mondiale.** *Inflation, prix à la consommation (% annuel) – Euro area.*
- > **Insee** (2024, novembre). Niveau de vie médian dans l'Union européenne – Données annuelles de 2007 à 2023. Insee, *Chiffres-clés*.
- > **Insee** (2025, juin). Salaires et coût du travail en Europe. Insee, coll. Insee Références.
- > **Unédic** (2024, septembre). Europ'Info 2024 : l'Assurance chômage en Europe. Unédic, *Analyses*.